

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de gestion Question n° 244

Finances

REF : DAF2016050

Signataire : AC

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Clôture du budget annexe du SSIDPAAH : transfert de l'actif et du passif au budget du CCAS

EXPOSE :

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés a été érigé en budget annexe de la Ville d'Aubervilliers en 2010. Or, le Code de l'Action sociale et des Familles indique explicitement à l'article L. 315-7 que les interventions médico-sociales des personnes morales de droit public doivent se faire via des établissements publics autonomes et non en régie directe. Ce même article crée par ailleurs une dérogation de principe au profit des CCAS, seules personnes morales de droit public habilitées à gérer directement, en régie, en services dits non personnalisés (non dotés de la personnalité juridique) les établissements et services médico-sociaux.

Aussi, et pour se conformer à ce cadre légal, il est proposé de clôturer, au 31 décembre 2016, le budget annexe du SSIDPAAH et de le transférer au CCAS qui créera un budget annexe ad hoc. L'intégralité de l'actif et du passif de ce budget sera également transférer au CCAS.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamilia
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

N° 244

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion
Finances

REF : DAF2016050

Signataire : AC

OBJET : Clôture du budget annexe du SSIDPAAH : transfert de l'actif et du passif au budget du CCAS

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 123-5 et L. 315-7 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le budget annexe du SSIDPAAH pour l'année 2016,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la clôture du budget annexe du SSIDPAAH au 31 décembre 2016.

APPROUVE le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif du budget annexe du SSIDPAAH vers un budget annexe du CCAS.

DIT que ce transfert fera l'objet d'un certificat administratif établi par l'ordonnateur de la Ville d'Aubervilliers.

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

